

Les gouvernements ont consenti des efforts substantiels dans les dernières années afin de réduire le fardeau fiscal des entreprises. Le gouvernement fédéral a promis de réduire l'impôt sur les bénéfices des sociétés vers un taux de 15 % en 2012. Le dernier budget du gouvernement québécois souligne notamment l'abolition complète de la taxe sur le capital qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011<sup>1</sup>. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, car l'impôt sur les bénéfices des sociétés et plusieurs autres impôts payés par les entreprises ne frappent pas seulement ou même surtout les actionnaires, mais également les travailleurs, en particulier dans une économie ouverte.

### L'INCIDENCE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES SUR L'INVESTISSEMENT

L'impôt sur les bénéfices des sociétés diminue la rentabilité des investissements. En d'autres mots, une hausse de cet impôt pousse les investisseurs à regarder ailleurs quand vient le temps de placer leurs fonds. En effet, une économie comme la nôtre, dans un contexte de mondialisation, doit composer avec la concurrence fiscale des autres États. La mobilité du capital, qui accélère depuis les années 1990<sup>2</sup>, fait en sorte qu'une hausse des impôts des entreprises peut créer un effet repoussoir pour les investisseurs étrangers potentiels ainsi que pour les investisseurs locaux.

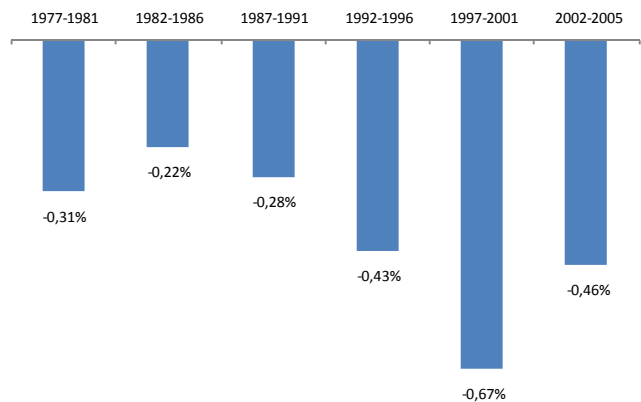
Dans une étude récente du Fonds monétaire international (FMI), les auteurs ont étudié une quarantaine de pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique et ont conclu qu'une diminution de l'impôt sur les bénéfices des sociétés attirait les investissements directs étrangers<sup>3</sup>. Dans une autre étude couvrant 69 pays, le même effet a été observé : un taux d'imposition marginal effectif sur l'investissement plus faible attire l'investissement étranger direct<sup>4</sup>. La littérature à propos de l'effet des impôts sur l'investissement direct étranger permet de conclure que le taux d'imposition effectif des entreprises a une incidence statistiquement significative sur l'investissement, même s'il demeure des incertitudes quant à l'ampleur de son impact<sup>5</sup>.

Une lourde fiscalité des entreprises pousse aussi les individus à être moins entreprenants. Une étude de 2010 publiée dans le *American Economic Journal* a reconfirmé les conclusions mentionnées ci-dessus, mais en ajoutant qu'une hausse du taux d'imposition effectif des entreprises réduit l'investissement de celles déjà présentes sur le marché, ainsi que l'entrepreneuriat<sup>6</sup>. En examinant 85 pays, ils ont constaté qu'une hausse de 10 points de pourcentage du taux d'imposition effectif réduit le taux d'investissement en pourcentage du PIB de 2,2 points de pourcentage et l'investissement direct étranger en pourcentage du PIB de 2,3 points de pourcentage. Ils ont aussi constaté que la même hausse du taux d'imposition réduit de 1,9 le nombre d'entreprises par 100 habitants

(par rapport à la moyenne de 5) et l'entrée d'entreprises nouvelles sur le marché par 1,4 point de pourcentage (par rapport à la moyenne de 8 %).

Une étude publiée par le ministère des Finances du Canada en 2008 s'est penchée sur les avantages de réductions de l'impôt fédéral sur les bénéfices des sociétés (de 2001 à 2004) et a conclu que ces réductions ont permis une hausse de l'investissement dans les secteurs touchés<sup>7</sup>. Le phénomène est reconnu par le ministère des Finances du Québec qui estime qu'une hausse d'un milliard de dollars de l'impôt sur les bénéfices des sociétés réduit le PIB réel de 0,89 milliard de dollars à long terme<sup>8</sup>.

**Figure 1**  
Conséquences sur le salaire des travailleurs de la hausse d'un point de pourcentage du taux le plus élevé de l'impôt sur les bénéfices des sociétés par les États américains (1977-2005)



Source : R. Alison Felix, « Do State Corporate Income Taxes Reduce Wages? », *Federal Reserve Bank of Kansas City – Economic Review*, 2e trimestre 2009, p. 88.  
Note : relation statistiquement significative à 99 % d'intervalle de confiance.

1. Ministère des Finances du Québec, *Discours du budget 2010-2011*, p. 28.

2. Sebastian Edwards, *Capital Mobility and Economic Performance: Are Emerging Economies Different?*, National Bureau of Economic Research, Document de travail 8076, janvier 2001, p. 1-2.

3. Alexander Klemm et Stefan Van Parys, *Empirical Evidence on the Effects of Tax Incentives*, Fonds monétaire international, Document de travail WP/09/136, juillet 2009, p. 11.

4. Jack M. Mintz, *2007 Tax Competitiveness Report: A Call for Comprehensive Tax Reform*. Institut C. D. Howe, Commentary No. 254, septembre 2007, p. 11.

5. Simeon Djankov, Tim Ganser, Caralee McLiesh, Rita Ramalho et Andrei Shleifer, « The Effect of Corporate Taxes on Investment and Entrepreneurship », *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 2 (2010), no 3, p. 32.

6. *Id.*, p. 47-48.

7. Mark Parsons, *The Effect of Corporate Taxes on Canadian Investment: An Empirical Investigation*, Ministère des Finances du Canada, Document de travail 2008-01, mai 2008.

8. Ministère des Finances du Québec, *Plan budgétaire 2010-2011*, p. A39.

9. Duanjie Chen et Jack Mintz, « Canada's Tax Competitiveness After a Decade of Reform: Still An Unfinished Plan », *University of Calgary School of Public Policy Briefing Papers*, vol. 3, no 5, mai 2010, p. 5.

## Les conséquences négatives de l'imposition des entreprises sur l'investissement et sur les travailleurs

Malgré les efforts consentis, tant à l'échelle québécoise que fédérale, ceux-ci pourraient être plus importants. Le taux d'imposition marginal effectif – qui comprend l'ensemble des impôts assumés par les entreprises – de l'investissement au Canada est de 28,0 % en 2009, soit le 10<sup>e</sup> taux le plus élevé selon une comparaison de 80 pays<sup>9</sup>. Quant au Québec (20,9 %), s'il devance l'Ontario (33,6 %) et la Colombie-Britannique (29,5 %)<sup>10</sup>, reste qu'il n'a toujours pas suivi la recommandation du Rapport Fortin voulant que le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés soit réduit à 10 %<sup>11</sup>. En fait, le Québec pourrait gagner beaucoup en devançant le peloton puisqu'il bénéficierait d'un influx de capitaux qui élargirait l'assiette fiscale et donc compenserait en partie sa perte de revenus, tout en accélérant la croissance économique<sup>12</sup>.

### L'INCIDENCE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES SUR LES TRAVAILLEURS

Les effets négatifs des impôts des entreprises sur l'investissement et l'entrepreneuriat, décrits ci-dessus, sont en pratique majoritairement assumés par les travailleurs, et ce, de plusieurs façons.

D'abord, la réduction des investissements réduit la croissance de la productivité, ce qui se traduit par de plus faibles hausses salariales ou même par un gel de salaires. De plus, les entreprises réagissent en réduisant leur production ainsi que leur demande de main-d'œuvre. L'imposition des entreprises contribue également à affaiblir à long terme la capacité des entreprises d'offrir de meilleurs prix à leurs fournisseurs, ce qui a une influence sur les employés de ces derniers. Des chercheurs de l'Université Oxford ont étudié la situation de 23 000 entreprises dans 10 pays européens. À court terme, 54 % de toute hausse du taux d'imposition effectif des entreprises se sont reflétés par une rémunération globale réduite.

À long terme, chaque hausse de 1 \$ du taux d'imposition effectif des entreprises conduit à une réduction de la rémunération supérieure à 1 \$<sup>13</sup>. Une étude couvrant les 50 États américains a obtenu des résultats qui vont dans le même sens<sup>14</sup>. De 1977 à 1991, une augmentation de 1 point de pourcentage du taux le plus élevé de l'impôt sur les bénéfices des sociétés a réduit en moyenne les salaires de 0,27 %. De 1992 à 2005, en raison d'une mobilité du capital et d'une concurrence fiscale accrues, la même hausse d'impôt a mené à une diminution des salaires de 0,52 %.

Ensuite, un plus faible nombre d'entreprises créées signifie moins de création d'emplois, ce qui oblige les travailleurs à entrer en concurrence plus féroce pour obtenir les postes disponibles. Cette situation provoque des pressions à la baisse sur les salaires.

Finalement, les travailleurs – qui sont aussi des épargnants – cherchent à obtenir les meilleurs rendements pour leur retraite. Cependant, une lourde imposition des entreprises réduit les dividendes que les entreprises peuvent remettre aux investisseurs. Parmi ces investisseurs, on compte les régimes de retraite des travailleurs qui doivent alors se contenter de rendements plus faibles et donc d'une retraite moins dorée.

### CONCLUSION

L'incidence réelle de l'imposition des entreprises sur les travailleurs doit être prise en compte dans les débats relatifs au taux d'imposition, qui trop souvent dépeignent les intérêts des entreprises et des travailleurs comme étant opposés. Au contraire, la science économique montre que l'imposition des entreprises a des conséquences négatives pour toute la population.

10. Duanjie Chen et Jack Mintz, *The Path to Prosperity: Internationally Competitive Rates and a Level Playing Field*, Institut C. D. Howe, Commentary No. 295, septembre 2009, p. 5.

11. *Id.*, p. 162.

12. Michael P. Devereux, Rachel Griffith et Alexander Klemm, « Corporate Income Tax Reforms and Tax Competition », *Economic Policy*, vol. 17 (2002), no 35, p. 493.

13. Wiji Arulampalam, Michael P. Devereux et Giorgia Maffini, *The Direct Incidence of Corporate Income Tax on Wages*, Oxford University Centre for Business Taxation, Document de travail 09/17, août 2009.

14. R. Alison Felix, « Do State Corporate Income Taxes Reduce Wages? », *Federal Reserve Bank of Kansas City – Economic Review*, 2e trimestre 2009, p. 88.



VINCENT GELOSO est titulaire d'une maîtrise en histoire économique à la London School of Economics and Political Science avec concentration sur les cycles d'affaires, le développement international et la nouvelle économie institutionnelle. Il a effectué ses travaux de recherche sur l'histoire économique du Québec de 1920 à 1960. Il est titulaire d'un baccalauréat en économie et politique de l'Université de Montréal. Il s'est joint à l'équipe de l'IEDM en septembre 2010.



JASMIN GUÉNETTE a été coordonnateur puis directeur des affaires publiques à l'Institut économique de Montréal de 2002 à 2008. Par la suite, il a été nommé directeur des programmes académiques à l'Institute for Humane Studies de la George Mason University où il est resté pendant plus d'un an et demi. M. Guénette agit maintenant en tant que vice-président de l'IEDM. Il est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en science politique de l'Université du Québec à Montréal.

L'Institut économique de Montréal est un organisme de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Par ses publications, ses interventions et ses conférences, l'IEDM alimente les débats sur les politiques publiques au Québec et partout au Canada en proposant des réformes créatrices de richesse et fondées sur des mécanismes de marché. Il n'accepte aucun financement gouvernemental. | [www.iedm.org](http://www.iedm.org)